

Zeitschrift: Rapport pour les années / Bibliothèque nationale suisse
Herausgeber: Bibliothèque nationale suisse
Band: 71 (1984)

Rubrik: I. Généralités

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

I. Généralités

«Globalement, le travail a augmenté de 30 %; le nombre des personnes employées, par contre, n'a augmenté que de 15 % environ.» Cette citation est extraite du rapport annuel pour l'année 1972 et englobe le développement de 1966 à 1972. Le manque de personnel est devenu à ce moment-là le problème majeur de la Bibliothèque nationale suisse. Dans les 12 années qui ont suivi, la situation au niveau de l'effectif du personnel s'est aggravée dans des proportions imprévisibles. Quelques chiffres suffisent à illustrer cette constatation:

En 1973, soit la dernière année avant l'imposition du blocage du personnel à l'Administration fédérale, il est paru dans notre pays 6065 ouvrages imprimés; en 1984, la production imprimée nationale atteignait un nouveau record avec 8443 titres. L'accroissement global des documents s'élevait pour l'année 1973 à 44 559 unités; ce chiffre était de 57 347 en 1984. En 1973, nos collaborateurs avaient à cataloguer 15 761 documents; ils en cataloguèrent 20 394 en 1984. En 1973, le total des renseignements bibliographiques et des localisations pour le prêt interbibliothèques et le prêt international s'élevait à 75 748; 11 années plus tard, les statistiques recensaient 119 580 localisations et informations. Durant la période analysée 1973–1984, le volume de travail s'est accru dans tous les services d'au moins 30 %.

La Bibliothèque nationale suisse n'a aucun moyen d'influencer la production et le flot de l'information dans notre pays. D'après la loi, elle est tenue de rassembler *tous* les Helvetica, de les cataloguer et de les mettre à la disposition du public. Elle ne peut donc endiguer l'augmentation d'une production imprimée croissante, comme d'autres bibliothèques le font en périodes de crise. En supposant un engagement rationnel de tous les collaborateurs – seule l'informatique étant à même de répondre aux besoins permanents de rationalisation d'une bibliothèque aussi jeune et moderne –, la conclusion qui se dégage de l'évolution décrite est inévitable: 12 collaborateurs au moins font aujourd'hui défaut pour que la bibliothèque soit à même de maintenir comme il convient ses prestations, telles qu'elles ressortent de la lettre et de l'esprit de la loi fédérale de 1911.

Les besoins des usagers des bibliothèques en matière d'information ne cessent de croître. Ils sont plus difficiles à satisfaire aujourd'hui qu'il y a encore deux décennies. Rien n'annonce un changement de cette évolution en un temps où, dans tous les domaines, la fourniture et la demande d'information prennent toujours plus d'importance, aussi bien pour la société que pour l'individu.

Nous allons essayer, au cours des prochaines années, de maîtriser, grâce à l'informatique, le flot croissant de l'information et le surcroît de travail qui en découle. Cette mesure inévitable a pour première conséquence une pression accrue sur le personnel. En plus des tâches journalières, l'automatisation exige des collaborateurs touchés un effort supplémentaire; la formation aux nouvelles méthodes de travail et les tests des diverses parties du projet exigent pour le moment des moyens et des forces incompatibles avec les directives restrictives de la Confédération en matière de politique financière et du personnel.

«Un système d'échange d'information fonctionnant bien est une condition essentielle du progrès de la recherche et du développement de l'économie. Nous avons pris également conscience des liens unissant l'information et le rendement économique de la société moderne. Nos bibliothèques et nos centres de documentation sont et resteront les meilleurs garants de la transmission rapide et efficace de l'information. Aussi importe-t-il de les aider de façon à ce qu'elles puissent assumer leur lourde charge: par exemple, en leur accordant les moyens financiers qui leur permettront d'acquérir la documentation selon des méthodes modernes répondant aux besoins de la science et de l'économie et qui procurera les informations nécessaires à tout utilisateur recourant à ses services. Ces investissements seront un des facteurs qui détermineront l'avenir de notre pays.» Tels furent les mots de conclusion de l'allocution du Président de la Confédération, H. P. Tschudi, à l'occasion du 75^e anniversaire de la Bibliothèque nationale suisse le 30 mai 1970. 15 ans plus tard, ils n'ont rien perdu de leur valeur.

II. Commission de la Bibliothèque nationale

Elle s'est réunie le 5 juillet 1984 pour examiner le rapport annuel pour 1983 et désigner M. Peter Keckeis comme vice-président. Le Directeur l'a ensuite informée sur l'état d'avancement des projets d'automatisation, sur les magasins mis à disposition aux Archives fédérales, sur la phonothèque nationale ainsi que sur la nouvelle loi sur les droits d'auteur soumise à consultation par le Conseil fédéral.

III. Personnel

Compte tenu d'un état du personnel de 71,5 unités, les mutations n'ont guère varié par rapport aux années précédentes avec 7 (8) engagements et 6 (9) départs. En raison du blocage du personnel et de la répartition centralisée des postes au niveau des Départements, les vacances n'ont pu être comblées assez tôt, de sorte qu'en moyenne seuls 69,85 (69,4) postes ont pu être occupés.

En plus du personnel ordinaire, la bibliothèque a engagé à temps partiel en moyenne 11,3 stagiaires et volontaires.

M. Werner Hänni, qui a été au service de la bibliothèque pendant 16 ans, dont 12 ans comme chef de la section de «Administration, Personnel et Organisation», a